bpost
PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE

Le magazine des locataires

n° 3
MARS 2021

Les Jardins de Wallonie S.C.R.L.
agréée par la S.W.L. pour les communes de
Les Bons Villers
Pont-à-Celles
Seneffe

15 MILLIONS € POUR RÉNOVER 328 LOGEMENTS

Trimestriel – Parution du 21 mars 2021
Olivier DEVAUX, Directeur-Gérant
Rue du Cheval Blanc, 55 – 6238 Luttre – La publication «Les Jardins de Wallonie»
répond aux critères d'un périodique agréé par Bpost. N° d'agrément accordé 925696
Bureau de dépôt: Charleroi X

Sommaire

Sommaire 2

Édito 3

Plan de rénovation 2020-2024 4-5

Plan d'embellissement 6-7

Vivre en harmonie avec ses voisins 8-9

Le super planning du nettoyage 10

Notre nouveau site internet 10

Le CCLP 11

L'équipe sociale se renforce 11

Contacts 12

COMITE DE REDACTION

Olivier DEVAUX
Eric LENELLE
Florence LUTTERI
Dominique SACREZ

EDITEUR RESPONSABLE

Olivier DEVAUX, Directeur-Gérant
Rue du Cheval Blanc, 55 – 6238 Luttre

La reproduction intégrale ou partielle de textes ou illustrations n'est autorisée qu'avec l'accord écrit de la société Les Jardins de Wallonie SCRL

Édito

L'amélioration du cadre de vie et le vivre ensemble au cœur de nos futurs projets

Tout au long de cette nouvelle édition de notre magazine, le troisième déjà, vous découvrirez nos futurs projets détaillés qui animeront l'activité de notre société pour les prochains mois.

Comme vous le constaterez, une part belle sera consacrée au plan de rénovation de quelques 328 logements, un ambitieux projet initié par la Région wallonne.

Cet investissement massif dans le logement public nous permettra d'être un véritable acteur dans la lutte contre le réchauffement climatique. Ensemble, nous contribuerons à diminuer les consommations d'énergie et diminuerons la production d'émissions de gaz à effet de serre.

Outre l'aspect climatique, les travaux réalisés dans le cadre de ce plan permettront une meilleure gestion des consommations en énergie, une meilleure ventilation du logement et une meilleure esthétique du bâtiment.

En complément de ce projet d'améliorer la performance énergétique des logements, la Région wallonne a développé un plan d'embellissement et de sécurisation pour les immeubles à appartements, dans le cadre de « Get Up Wallonia ». Ces deux plans vous sont détaillés en toute transparence dans cette édition.

Bien évidemment, ces nouveaux projets susciteront de votre part, et je l'espère, de l'intérêt et du questionnement. C'est pourquoi, une réflexion et une attention particulière ont été menées sur la communication et l'accompagnement par nos services. Il est important dans notre vision que le locataire soit associé et partie prenante dans le développement et l'adhésion à ces projets. Dans cette optique, vous découvrirez que notre service locatif s'est vu renforcé par l'arrivée de deux nouvelles collaboratrices et que nous disposons d'un nouveau site internet destiné à faciliter votre navigation et consultation des documents mis à votre disposition. Nous poursuivons notre volonté de modernisation de la société dans le but de rendre encore plus efficace nos relations, renforcer notre mission de service public et d'être toujours plus proche pour nos locataires.

Ces plans sont de réelles opportunités d'améliorer la qualité et le confort de vie des locataires mais également l'occasion de renforcer la cohésion et le vivre ensemble.

Bien entendu, la vie de la société ne se résumera pas ces prochains mois à la mise en œuvre de ces plans.

Nous continuerons le travail entamé depuis ces dernières années avec l'entretien de notre parc locatif et l'amélioration du confort et cadre de vie pour tous nos locataires. Chaque année notre régie effectue pour 500.000 € de travaux en plus de nos investissements et travaux réalisés par des entrepreneurs. D'ici la fin de l'année 2021, nos 55 logements inoccupés seront remis dans le circuit locatif et nous aurons l'occasion d'en reparler lors d'un prochain numéro.

A travers cet édito, je souhaitais, en tant que Président, mettre en avant le travail fourni par l'ensemble des collaborateurs de la société des Jardins de Wallonie. Tous ces projets précités et réalisations ne seraient possibles sans eux. Ils opèrent tous les jours avec détermination et motivation pour le bien-être des locataires et ce malgré les conditions sanitaires que nous avons vécues. Un travail remarquable et remarqué comme nous avons pu le constater lors de la présentation de l'enquête de satisfaction dans le précédent magazine.

Cher locataire, je vous invite à parcourir ce nouveau magazine avec beaucoup d'intérêt. Vous y retrouverez des informations utiles et cela vous permettra de prendre connaissance de la vie de notre, votre société de logement.

Romuald BUCKENS

Président

travaux

PLAN DE RÉNOVATION 2020-2024

Lors de son installation en 2019, le Gouvernement Wallon a présenté sa déclaration de politique régionale (DPR en abrégé) qui se veut être une feuille de route guidant les actions politiques menées tout au long de la législature.

C'est ainsi que cette DPR prévoit la rénovation de 55.000 logements à l'horizon de 2030.

Dans un premier temps, la Wallonie va investir 1,2 milliard d'euros, d'ici à 2024, pour renforcer la salubrité et améliorer la performance énergétique de 25.000 logements sociaux. Un investissement massif et direct dans le mieux-être social, la transition environnementale et la relance économique.

Cet investissement sera financé à hauteur de 75 % par la Région et à hauteur de 25 % par les sociétés de logement de service public via un prêt sur 20 ans.

Considérant qu'il existe un peu plus de 100.000 logements publics en Wallonie, des critères précis ont été élaborés pour déterminer quels sont les logements qui pourront être rénovés.

C'est ainsi que les logements ciblés par ces travaux :

- devront avoir été construits il y a plus de 10 ans ;
- devront disposer d'un label PEB (Performance Energétique du Bâtiment[1]) compris entre C et G ;
- ne devront pas avoir fait l'objet de travaux de rénovation importante durant ces 10 dernières années.

L'essentiel des investissements portera sur des travaux économiseurs d'énergie, par essence, bénéfiques au climat. Les travaux s'inscriront dans le cadre d'une réflexion sur la durabilité des matériaux et des techniques.

- Mettre ces logements aux normes de salubrité-sécurité
- Améliorer les performances énergétiques des logements afin qu'ils obtiennent un certificat PEB après travaux au label B.

Pour ce qui est des Jardins de Wallonie, cet investissement s'élève à un montant total de près de 15.000.000 € qui servira à rénover un minimum de 319 logements.

A ces montants de travaux, il faut y ajouter un subside de 95.700,00 € en lien avec l'accompagnement social des locataires durant les travaux projetés.

Notre plan de rénovation a été validé par les Ministres du Logement et du Budget de la Région Wallonne fin de l'année 2020. Il comprend ainsi 328 logements répartis en 5 projets.

Afin de sélectionner ces 5 projets, notre réflexion s'est construite sur base des rapports d'audits énergétiques et de la performance du logement pouvant être qualifiée de bonne, moyenne ou mauvaise.

1 Le certificat PEB (performance énergétique du bâtiment) est la carte d'identité énergétique d'un bâtiment.

Comme l'étiquette énergie des électroménagers, il comporte une échelle de classification allant de A (très économe en énergie) à G (très énergivore).

NOS PROJETS ACCEPTÉS

N°	Projet	Nbre log.	Coût	Travaux
1	Arquennes – Cité du Canal Rue Maucras Rue Omer Lion Maisons Début des travaux 2021-2022	47	2.200.500,00 €	• Renouvellement et isolation toitures • Isolation façades • Remplacement châssis et portes • Mise en conformité électrique • Rénovation chauffage central • Installation d'une ventilation
2	Pont-à-Celles Esplanade L. Matagne Appartements Début des travaux 2021-2022	48	2.235.250,00 €	• Renouvellement et isolation toitures • Isolation façades • Renouvellement des balcons & garde-corps • Mise en conformité électrique • Renouvellement chaufferie et vannes radiateurs • Installation d'une ventilation • Remplacement des ascenseurs
3	Familleureux – Cité Pont à la Marche Rue des Hirondelles Rue des Alouettes Rue des Mésanges Rue François Aveau Rue Pont à la Marche Maisons Début des travaux 2022-2023	127	5.917.875,00 €	• Renouvellement et isolation toitures • Isolation façades • Remplacement châssis et portes (en cours) • Mise en conformité électrique • Installation ou rénovation chauffage central • Installation d'une ventilation
4	Pont-à-Celles – Cité de l'Yser Rue de l'Yser Rue de la Plaine Rue du 17 mai Rue des Alouettes Rue des Champs Rue des Mésanges Rue du Chêne Brûlé Jardins de Wallonie Rue de Trazegnies Clos Baudouin Clos Fabiola Maisons Début des travaux 2023-2024	98	4.230.000,00 €	• Renouvellement et isolation toitures • Isolation façades • Remplacement châssis et portes (si nécessaire) • Mise en conformité électrique • Installation ou rénovation chauffage central • Installation d'une ventilation
5	Mellet Square Halluent Maisons Début des travaux 2024	8	315.000,00 €	• Renouvellement et isolation toitures • Isolation façades • Mise en conformité électrique • Rénovation chauffage central • Installation d'une ventilation

En ce qui concerne ces projets effectifs, la programmation de ceux-ci s'opérera selon l'ordre établi entre 2021 et 2025.

Nous vous accompagnons durant toute cette phase de transition !

Parce que vous êtes les acteurs à part entière de ces travaux de rénovation, la SLSP Les Jardins de Wallonie déploiera une importante stratégie de communication et d'accompagnement participatif, social et individuel.

En amont, pendant et après, toutes les informations seront régulièrement relayées sur les canaux de communication de la société (magazine, site internet).

Des réunions d'informations préalables seront organisées avec l'ensemble des locataires concernés au fur et à mesure de l'avancement du projet (au lancement, avant le début des travaux). Des réunions individuelles avec notre nouvel agent technico-social sont également prévues afin de déterminer toutes les difficultés que vous pourriez rencontrer durant les travaux.

PLAN D'EMBELLISSEMENT

Parallèlement à ce plan de rénovation 2020-2024, le Gouvernement Wallon a, dans le cadre du plan de relance « Get Up Wallonia ! » aussi débloqué des subsides pour un plan d'embellissement et de sécurisation des logements publics en Wallonie.

En effet, par suite de l'épidémie de la Covid-19, le Gouvernement Wallon a constaté que les locataires occupant des immeubles à appartements ressentaient le besoin de vivre dans un environnement plus agréable, plus chaleureux voire plus sécurisant.

C'est ainsi que la SLSP Les Jardins de Wallonie va bénéficier d'un subside de 223.078,53 € représentant 75% du financement global, les autres 25% se finançant par avance remboursable.

Concrètement, ce plan se décline en trois axes d'intervention :

- La sécurisation des communs, accès et abords directs d'immeubles collectifs ;
- L'embellissement des communs, accès et abords directs d'immeubles collectifs et logements ;
- La gestion des consommations énergétiques des communs d'immeubles collectifs et logements.

Une opération est éligible dans la mesure où elle concerne :

- Des travaux de sécurisation des communs, accès et abords directs d'immeubles collectifs :
  - La mise en place d'une vidéo-surveillance ;
  - La mise en place ou la reconfiguration d'un système d'éclairage adapté (économique, à temporisation, à détection de mouvement ou de luminosité naturelle, ...) ;
  - La mise en place d'un contrôle d'accès des communs (digicode, badge électronique, interphone, visiophone, ...) ;
  - La mise en place de portes d'accès aux communs d'immeubles anti-effraction ;
  - La mise en place de clôtures non végétales.
- Des travaux d'embellissement et d'adaptation des communs, accès et abords directs d'immeubles collectifs :
  - La rénovation des finitions des sols, murs et plafonds des communs ;
  - La réalisation d'une fresque artistique intérieure ;
  - La rénovation ou la reconfiguration des accès directs aux entrées d'immeubles collectifs en ce compris la création d'aménagements destinés aux personnes à mobilité réduite.
  - La rénovation ou la reconfiguration d'espace en local commun pour les vélos ;
  - La reconfiguration et/ou le déplacement des boîtes aux lettres ;
  - La mise en place d'infrastructures extérieures destinées au tri sélectif des déchets ;
  - L'installation d'agrès urbains ;
  - L'aménagement, la végétalisation, et l'équipement en mobilier urbain des accès et abords directs communs d'immeubles collectifs non rétrocédés à la commune conformément à l'article 75 du CWHD notamment pour mettre en place une gestion différenciée des espaces verts ;
  - La création de jardins partagés ou familiaux.
- Des travaux d'embellissement intérieur et extérieur des logements :
  - La rénovation des finitions des sols, murs et plafonds des logements dans le cadre de travaux de rénovation profonde ou de changement locatif ;
  - La remise en peinture de façade non repeinte en ce compris le nettoyage du support mais hors travaux de réappropriation (enlèvement de support non adhérent, ragréage, passivation d'armature, ...) ;
  - La réalisation d'une fresque artistique extérieure.
- La mise en place de petits appareillages permettant la réduction des consommations énergétiques dans les logements :
  - Systèmes d'éclairage économiseur d'électricité (luminaires et ampoules LED, basse consommation, solaire, ...). L'objectif est d'améliorer la performance voire remettre en service des installations existantes mais non de les créer ;
  - Systèmes économiseurs d'eau (mousseur, aérateur, douchette économique, réservoir de WC économique, groupe hydrophore, filtre à eau, ...). L'objectif est d'améliorer la performance voire remettre en service des installations existantes mais non de les créer ;
  - Systèmes de régulation locale ou de zone de chauffage central (vannes thermostatiques, thermostat d'ambiance, ...). L'objectif est d'améliorer la performance voire remettre en service des installations existantes mais non de les créer ;
  - Systèmes permettant une gestion différée de la surchauffe et/ou des eaux de pluie (pare-soleil extérieur, végétalisation de toiture).

Sur base de ce qui précède, la Direction Technique a établi un programme de travaux s'inscrivant pleinement dans les projets éligibles ci-avant énoncés.

L'accent sera mis sur :

- Installation de caméras de surveillance dans les communs des immeubles à l'esplanade Léon Matagne ainsi que sur le site de l'Arsenal afin de mieux contrôler les incivilités en tout genre
- Remise en peinture des espaces communs de nos différents immeubles d'appartements
- Installation de nouvelles parlophonies sans fil avec lecteur de badge dans l'ensemble de nos immeubles d'appartements
- Installation de films de protection solaires sur les vitrages exposés plein sud de l'immeuble de l'Arsenal à Pont-à-Celles.
- Remise en peinture des châssis bois de notre patrimoine
- Rénovation des accès piétons à deux entrées d'immeubles à la rue de la Pitance à Thiméon.

N°	Projet	Nbre log.	Coût	Travaux
1	Pont-à-Celles Esplanade Léon Matagne Rue de l'Arsenal – Chaudronnerie	72	9.435 €	• Installation de caméras de surveillance dans les communs avec respect de la législation quant à la protection de la vie privée
2	Arquennes – Feluy – Liberchies – Pont-à-Celles – Seneffe – Thiméon Rue Maucras – Omer Lion Rue des 4 Jalouses Rue St Pierre Esplanade Léon Matagne Rue Chevalier de Malte – Liberté Rue Motte Baraffe – Général Leman Allée de la Pitance Place du Centre – Nachez Venelle Louis Charlier	173	98.235 €	• Remise en peinture des communs des immeubles d'appartements
3	Arquennes – Feluy – Liberchies – Luttre – Pont-à-Celles – Seneffe – Thiméon Rue Maucras – Omer Lion Rue des 4 Jalouses Rue St Pierre Rue des Bassins, Meunier, Roosevelt Rue Chevalier de Malte – Liberté Rue Motte Baraffe – Général Leman Allée de la Pitance Place du Centre – Nachez Venelle Louis Charlier	171	59.385 €	• Renouvellement des parlophonies et contrôle d'accès aux immeubles
4	Pont-à-Celles – Cité Arsenal Rue de la Chaudronnerie	24	27.750 €	• Installation de films de protection anti-solaire sur les vitrages exposés en façade sud de l'immeuble
5	Arquennes – Mellet – Pont-à-Celles – Seneffe Chaussée de Nivelles Rue Léon Burny Venelle de l'Ermite Rue de la Motte Baraffe, des Combattants, Général Leman	33	53.280 €	• Remise en peinture (lasure) des châssis bois de différents logements
6	Thiméon – Cité Pitance Allée de la Pitance	24	14.430 €	• Renouvellement des rampes d'accès aux 2 entrées des logements
7	Pont-à-Celles – Cité Matagne Esplanade Léon Matagne	48	34.410 €	• Installation de vannes thermostatiques sur les radiateurs des immeubles

En ce qui concerne ces projets effectifs, les différents marchés publics doivent être passés au plus tard avant la fin du mois de septembre 2021. Les travaux auront donc lieu courant 2021 et 2022.

Pratiques et devoirs du locataire

Vivre en harmonie avec ses voisins

Vous ne choisissez pas vos voisins. Ils emménagent à côté, au-dessus ou en dessous de chez vous, ou bien ils habitaient déjà là avant vous. La vie en société nous oblige à vivre ensemble quotidiennement en bonne intelligence et à entretenir de bonnes relations avec ses voisins.

Peut-être n'aimez-vous pas la musique écoutée modérément par votre voisin, votre rythme de vie n'est pas le même que le sien, vous vous couchez et partez travailler à des heures différentes, vos enfants se couchent tôt, vous souhaitez donc pour eux le calme et vos voisins sont bruyants le soir...

Avant tout, il faut privilégier le dialogue ! Les voisins bruyants n'ont souvent pas conscience du dérangement qu'ils causent.

En fait chacun est tour à tour auteur et victime du bruit, mais nous avons tendance à juger avec plus d'indulgence le bruit que nous, ou nos proches, faisons et nous n'avons pas toujours conscience de gêner notre voisinage.

Pour votre complète information, les Jardins de Wallonie n'interviendront plus dans les problèmes de voisinage. Cependant, nous sommes toujours à votre écoute et ne restons pas indifférents à votre situation.

Conformément au Règlement d'Ordre Intérieur, ni la Société Wallonne du Logement ni les Jardins de Wallonie n'ont qualité pour arbitrer les litiges entre voisins. Cet arbitrage relève de la seule compétence de la Justice de Paix et des services de médiation existants.

Les avantages de la solution amiable sont nombreux : rapidité, gratuité et possibilité d'une solution qui convient à tous.

D'autres possibilités existent :

- Intervention d'un médiateur. Toute personne peut jouer le rôle de médiateur. Par exemple, l'agent de quartier peut remplir ce rôle.

- Intervention de la police

Cette intervention est possible si votre voisin commet une infraction à la loi ou au règlement communal, notamment un tapage nocturne.

Immeuble collectif

Bruit

Votre plancher, c'est le plafond de votre voisin !

Le respect du bruit : un des sujets les plus sensibles lorsque l'on vit en communauté. Les nuisances sonores peuvent avoir lieu la journée, on les appelle les troubles dits « anormaux », ils comprennent les bruits répétitifs, intensifs ou qui durent dans le temps.

Les nuisances sonores peuvent aussi avoir lieu la nuit, lorsque le bruit est audible d'un appartement à un autre entre 22h et 7h, on l'appelle le « tapage nocturne ». Les nuisances sonores peuvent être passibles d'une amende pour l'auteur des faits.

Quelques efforts peuvent facilement être mis en place comme par exemple : mettre le volume de la musique à un niveau convenable, éviter de mettre en route la machine à laver après 22h, éviter de marcher en talons aiguilles dans votre appartement, éviter le bricolage trop tôt le matin, le week-end ou trop tard le soir, éviter autant que possible de crier ou de claquer les portes, prévenir vos voisins lorsque vous organisez une réception chez vous qui sera potentiellement bruyante.

Astuces :

- Chez moi, je retire mes chaussures en rentrant, et je marche avec des chaussons ou pieds nus.
- Je ne cours pas dans l'appartement, et je m'assure que mes enfants en fassent de même.
- Placez des tampons en feutre sous les pieds des chaises et des tables.
- Je maîtrise les bruits (télé, radio, cris, musique, claquement de portes et fenêtres, etc.)
- Si vous rencontrez des problèmes d'audition et devez mettre le volume de la télévision ou de la musique plutôt fort, faites usage d'un casque audio.
- Je descends les escaliers sans faire trop de bruit, et je n'y parle pas trop fort surtout en soirée.
- Je ne fais pas tourner ma machine à laver la nuit, et je l'installe sur des patins anti-vibrations.
- J'informe mes voisins à l'avance en cas de gênes ponctuelles non évitables (déménagement, travaux, fête...).
- Je demande à mes visiteurs de rester discrets.
- Je ne bricole pas en dehors des horaires autorisés.

Odeurs

La fumée se faufile partout !

- Fumeur, je ne dois pas incommoder le voisinage et je ne fume pas dans les parties communes ni sur mon balcon si cela dérange.
- Je ne fais pas de barbecue sur mon balcon.
- Je ne laisse pas traîner mes sacs poubelles sur le palier de mon étage, et je sors mes poubelles au dernier moment.

Propreté

Respectons la propreté de notre lieu de vie.

- Je ne jette pas mes mégots de cigarettes depuis ma fenêtre ou mon balcon, ni aucun autre déchet.
- En cas de salissure des parties communes de votre part, vous prenez les mesures nécessaires pour nettoyer sans attendre.
- J'évite de secouer tapis, balais ou paillassons par la fenêtre.

Parties communes

Les parties communes doivent toujours être dégagées pour prévoir tout risque de chute ou d'accident et permettre une circulation rapide et sans danger en cas d'incendie notamment.

Les paliers et les escaliers ne sont pas des lieux de stockage de poubelles. En respectant ces consignes, vous éviterez que les odeurs nauséabondes se répandent.

- Ne pas laisser des déchets, des papiers, ...
- Faites attention à votre chien lorsque vous êtes dans un lieu public.

Conseils pour de bons contacts

- Dire bonjour
- Parler du temps qu'il fait
- Prévenir avant une fête
- Donner un coup de main

Il faut apprendre à se connaître et à se respecter même si vos modes de vie sont différents.

Une règle d'or, simple et obéissant au bon sens :

« Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas que l'on vous fasse »

Conseils

LE SUPER PLANNING DU NETTOYAGE

CHAQUE JOUR :

- Ouvrir la fenêtre de la chambre pendant 15 minutes
- Garder votre plan de travail et votre évier propres
- Changer de torchons
- Éviter la vaisselle sale
- Ranger, sinon vous devrez recommencer l'opération dans deux mois !

CHAQUE SEMAINE :

- Changer les draps (ou toutes les 2 semaines)
- Nettoyer l'extérieur des armoires de cuisine, robinets et éviers, dans la salle de bains également
- Nettoyer le WC, et même plus régulièrement s'il est fréquemment utilisé
- Prendre les poussières
- Nettoyer le sol avec une raclette et une serpillière.

CHAQUE MOIS :

- Frigo
- Four
- Parois de douche en verre, à fond
- Carrelage dans les zones 'humides'
- Nettoyage des vitres : un mois à l'intérieur, le mois suivant à l'extérieur.

CHAQUE TRIMESTRE :

- Dégivrer le congélateur
- Nettoyer tiroirs à couverts et armoires à l'intérieur
- Hotte
- Chaque trimestre dans une pièce différente : nettoyer les radiateurs, laver les rideaux et les coussins
- Chaque trimestre un électroménager différent : lave-linge, lave-vaisselle, cafetière, etc.
- Trier votre garde-manger et le vider en cuisinant son contenu.

NOTRE NOUVEAU SITE INTERNET

Depuis le 1er décembre 2020, notre nouveau site internet **www.jardinsdewallonie.be** a été mis en ligne.

Il se veut une source d'informations et de communication entre vous et nous. N'hésitez pas à le consulter.

CCLP

En tant que locataire ou propriétaire d'un logement ayant appartenu à la société de logement de service public, vous êtes représenté au sein des Jardins de Wallonie par un Comité Consultatif des Locataires et Propriétaires (CCLP), c'est-à-dire un groupe d'habitants bénévoles. Ce comité est responsable, entre autres, d'accueillir les nouveaux locataires, d'organiser des activités et des animations de quartier, de donner son avis sur les relations entre société et habitants, sur l'entretien des logements, ou encore de contrôler et approuver les charges locatives.

Voici vos représentants au sein du CCLP.

Prénom & NOM	Fonction	Localité
Mariette DERUYVER	Présidente	Seneffe
Claude JASPART	Vice-Président	Arquennes
Joseph LINET	Secrétaire	Mellet (Les Bons Villers)
Françoise PAUL	Trésorière	Arquennes
Brigitte BAUDEWYNS	Membre	Arquennes
Véronique CRAENENBROUCK	Membre	Arquennes

Le C.C.L.P. «Les Jardins de Wallonie» recherche des PERSONNES RELAIS «bénévoles» pour rejoindre leur groupe.

Vous résidez donc à LES BONS VILLERS (Mellet ou Frasnes-lez-Gosselies), à PONT-A-CELLES (Pont-à-Celles, Liberchies, Luttre, Thiméon, ou Viesville) ou à SENEFFE (Seneffe, Arquennes, Familleureux ou Feluy) dans une des implantations desservies par Les Jardins de Wallonie, n'hésitez pas à nous contacter : 0497/38.72.51 ou 0475/34.69.78

L'équipe sociale des Jardins de Wallonie se renforce :

En ce mois de mars 2021, les Jardins de Wallonie ont le plaisir d'accueillir deux nouveaux membres du personnel qui viennent renforcer le service locatif & social.

C'est ainsi que **Madame Vanessa Long** vanessa.long@jardinsdewallonie.be intègre notre société en qualité de Référente Sociale en remplacement de Monsieur Geoffrey Piétrons qui ne fait plus partie du personnel depuis la mi-décembre 2020.

Parallèlement, **Madame Amandine Conard** amandine.conard@jardinsdewallonie.be est engagée en qualité d'agent technico-social, elle interviendra, entre autre, dans l'accompagnement social des locataires des logements concernés par le plan de rénovation 2020-2024 et le plan d'embellissement et renforcera l'équipe de travailleurs sociaux sous l'égide de Madame Dominique Sacrez.

Les Jardins de Wallonie S.C.R.L.

agréée par la S.W.L. pour les communes de
Les Bons Villers
Pont-à-Celles
Seneffe

Contacts

SCRL Les Jardins de Wallonie
Rue du Cheval Blanc, 55 - 6238 Luttre

Direction et Service Locatif & Social 071/84.37.73

Service Technique 071/84.56.46

Urgence et garde (en dehors des heures d'ouverture du service technique) 0479/86.14.32

Fax 071/84.34.68

Site internet WWW.JARDINSDEWALLONIE.BE

Adresse mail INFO@JARDINSDEWALLONIE.BE

Nos bureaux seront fermés:
Lundi 5 avril 2021 (Lundi de Pâques)
Jeudi 13 mai 2021 (Ascension)
Lundi 24 mai 2021 (Pentecôte)
Mercredi 21 juillet 2021 (Fête nationale)
Lundi 1er novembre 2021 (Toussaint)
Jeudi 11 novembre 2021 (Armistice)
Et du vendredi 24 décembre 2021 au vendredi 31 décembre 2021 inclus

Permanences téléphoniques

Service locatif & social

Tous les jours sauf le mardi après-midi et le jeudi matin de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Service technique

Tous les jours de 7h30 à 12h00 et de 12h30 à 16h00

Permanences locatives & sociales

Au siège de la société tous les jeudis sur rendez-vous entre 9h00 et 11h30 et entre 13h00 et 16h00.

En cas d'empêchement durant ces tranches horaires, possibilité de prendre un rendez-vous un autre jour.

Suite à l'épidémie de Coronavirus, les permanences sur Seneffe et Famillereux sont temporairement suspendues.

Permanences techniques

Au siège de la société tous les jeudis sur rendez-vous entre 9h00 et 11h30.

NUMÉROS D'URGENCE

- Urgences médicales et services d'incendie **112**
- Aide policière d'urgence en Belgique **101**
- Appels non urgents en cas d'intempéries **1722**
- Centre anti-poisons **070 245 245** www.poisoncentre.be
- Child Focus **116 000** www.childfocus.be
- Ecoute-Enfants **103** www.103ecoute.be
- Télé-accueil (Quelqu'un à qui parler dans l'anonymat) **107** www.tele-accueil.be
- Ligne de prévention suicide (gratuit, 24 h/24, dans l'anonymat) **0800 32 123** www.preventionsuicide.be
- Ecoute violences conjugales **0800 30 030** www.ecouteviolencesconjugales.be
- Card stop: **071 344 344**